

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
MONT D'OR ET DES DEUX LACS



COMPTE RENDU
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 8 MARS 2011

L'an deux mille onze, le huit mars à vingt heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Mont D'Or et des Deux Lacs s'est réuni dans les locaux de la maison de la communauté de communes aux Hôpitaux Vieux sous la présidence de Monsieur Michel MOREL.

Il ouvre la séance, remercie les délégués d'être venus nombreux à cette assemblée générale et procède à l'appel des membres présents.

Présents : MM **ROUSSELET** Camille, **VUILLET** André (FOURCATIER MN), Mme **PONS DOTAL** Marie-Laure représentant M. **AYMONNIER** Philippe (excusé), Mme **ANDRE** Sandra représentant M. **BRACHOTTE** Patrice (excusé) (LES FOURGS), MM **HERNANDEZ** Didier, **PEQUIGNOT** Alain (LES GRANGETTES), **PAQUETTE** Florent, **POIX DAUDE** Claude représentant M. **CHAPON** Pascal (excusé), **PERRIN** Jean-Claude (LES HOPITAUX NEUFS), **POIX** Louis, Mme **PAQUETTE** Florence (LES HOPITAUX VIEUX), MM **MOREL** Michel, **RIVIERE** Michel, **BERTIN GUYON** Denis, **GOGO** Gérard représentant M. **FLAJOULOT** Denis (JOUGNE), **PAGE** Claude, **PASQUIER** Daniel, **PAGNIER** Anne-Marie, **FERCOT** Emmanuel (LABERGEMENT STE MARIE), **MOUCHET** Louis représentant M. **MIGNON** Claude, **LIETTA** Claude, **BOUGEROLLE** Florent (MALBUISSON), Mme **CHARDON** Dominique, **GAULARD** Sandrine (MALPAS), MM **DEQUE** Gérard, **BREUILLARD** Franck, **ARRIGONI** Alain représentant M. **LENGACHER** J. Claude (METABIEF), **BONNET** Jean-Paul, **BILLET** Serge, **PETITE** François représentant **CAPELLI** Daniel (MONTPERREUX), **FAIVRE** Michel, **GALLET** Dévy représentant M. **PELLEGRINI** Sylvain, **COSTE** Fabien (OYE ET PALLET), **JACQUEMIN VERGUET** Claude, **LONCHAMPT** Cédric (LONGEVILLES MONT D'OR), **TISSOT** Gilles, **ROBBE** Olivier (LA PLANEE), **VUILLAUME** Jean-Paul, **POURCELOT** Jean-Marie (REMORAY BOUJEONS), Mme **HERMANN** Crystelle représentant M. **CHAVASSU** Lionel, **QUEIJO** Michel, **PARRAUD** Michel (ROCHEJEAN), Mme **PRETRE** Brigitte, M. **CHAPUIS** Jean-Marc (SAINT ANTOINE), MM **LANQUETIN** Jean-Pierre (SAINT POINT LAC), Mme **QUERRY** Brigitte, M. **GRANDJEAN** Jean-Claude (TOUILLON LOULETEL).

Absents : M. **TISSOT** Jean-Marie (excusé), Mme **DUSSAUTOIR** Nadine (excusée), M. **JACQUET** Jean-Christian (excusé).

Le Président ayant fait procéder à l'appel des membres présents, constate que le quorum est atteint pour pouvoir délibérer.

Au préalable, il demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de l'assemblée générale du 8 février 2011.

Rien n'étant signalé, ce compte rendu est approuvé.

I – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2010

1°) Compte administratif

Monsieur **PATOZ** présente à l'assemblée les comptes administratifs des différents budgets de la communauté pour l'année 2010.

2°) Compte de gestion

Monsieur **LAPORTE** apporte des précisions concernant les différents comptes de gestion.

Sur le budget général, il a constaté que les charges de fonctionnement étaient supérieures aux produits ce qui a induit une capacité d'autofinancement négative. Il a fallu par conséquent puiser dans le fonds de roulement pour financer le remboursement de la dette. Les dépenses d'équipement s'élèvent à la somme de 882 000 euros environ, le fonds de roulement s'établit fin 2010 à 2 772 000 euros soit l'équivalent de 9,5 mois de charges et d'annuités en capital de la dette. Pour fonctionner, la collectivité a besoin de 294 758 euros par mois. L'endettement a augmenté de 1 760 000 euros ce qui porte l'encours de la dette à

2 178 000 euros, l'annuité en 2010 s'est élevée à 140 000 euros mais on reste très en dessous des seuils d'endettement.

Sur le budget assainissement, les charges ont augmenté de 2,1 % par rapport à 2009 ; par contre, les produits ont diminué de 5,5 % ce qui fait que la capacité d'autofinancement bien que positive n'est pas suffisante pour couvrir l'annuité en capital de la dette. Il a fallu donc puiser dans les réserves à hauteur de 12 526 euros. Les investissements en 2010 ont été très importants puisqu'ils s'élèvent à 5 380 000 euros, les fonds de roulement (les réserves) s'établissent en 2010 à 268 141 euros soit l'équivalent de 2,5 mois de charges. Le budget M49 a besoin de 105 000 euros par mois pour fonctionner correctement (charges et annuités de dette). L'endettement en 2010 a augmenté de 4 157 000 euros ce qui porte l'encours de dette à 7 667 000 euros. Il faut savoir que l'annuité s'est élevée à 477 000 euros soit l'équivalent de 37 % de nos produits de fonctionnement. On estime qu'il ne faudrait pas dépasser 20 %. Si on compare l'encours de la dette avec la capacité d'autofinancement, il ne faudrait pas dépasser 15 ans et on est à 22 ans. Il faut donc avoir conscience que l'endettement du budget assainissement est important.

Sur le budget tourisme, on constate qu'on a stabilisé la subvention d'équilibre ; les charges ont augmenté de 15 % par rapport à 2009 mais les produits également. Le fonds de roulement est toujours égal à zéro.

Dans l'ensemble, il n'y a pas de problème particulier sauf pour l'endettement du budget assainissement et la communauté ne pourra pas continuer d'investir autant chaque année.

Monsieur CHAPUIS et GRANDJEAN font part à l'assemblée de leur décision de s'abstenir au moment du vote.

- **Service Dette**

Délibération

Les membres du Conseil de Communauté, sous la présidence de Mr Gérard DEQUE, 1^{er} Vice-Président, à l'unanimité moins 2 abstentions (MM CHAPUIS et GRANDJEAN) :

- approuvent, à l'exception de Monsieur Michel MOREL qui ne participe pas au vote, le compte administratif 2010 «service dette » qui se traduit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	623,37
Recettes de fonctionnement	224,35
Déficit de fonctionnement	399.02
Dépenses d'investissement	7 241,76
Recettes d'investissement	7 640,78
Excédent d'investissement	399.02

- décident de clôturer le budget du service Dette à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le compte de gestion 2010 « service Dette » du comptable de la Communauté de communes du Mont d'Or et des Deux Lacs.

Il précise que ces écritures sont conformes à celles du compte administratif 2010.

Il invite l'assemblée à bien vouloir délibérer.

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 2 abstentions (MM CHAPUIS et GRANDJEAN) :

- constate la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion du « service dette » pour l'année 2010.

- **Budget M49 assainissement**

Délibération

Les membres du Conseil de Communauté, sous la présidence de Mr Gérard DEQUE , 1^{er} Vice-Président, à l'unanimité moins 2 abstentions (MM CHAPUIS et GRANDJEAN) :

- *approuvent, à l'exception de Monsieur Michel MOREL qui ne participe pas au vote, le compte administratif 2010 «budget M49 Assainissement » qui se traduit comme suit :*

Dépenses de fonctionnement	1 278 753,06
Recettes de fonctionnement	1 766 366,48
Excédent	487 613,42

Dépenses d'investissement	7 124 899,92
Recettes d'investissement	6 905 427,75
Déficit	219 472,17

- *décident, à l'exception de Monsieur Michel MOREL qui ne participe pas au vote, l'affectation du résultat comme suit, compte tenu d'une part des restes à réaliser en section d'investissement et d'autre part des résultats reportés.*

Section de fonctionnement	
Excédent	487 613,42

à reporter au compte 002 résultat de fonctionnement reporté.

Section d'investissement	
Déficit	219 472,17

A reporter au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le compte de gestion 2010 « service Assainissement » du comptable de la Communauté de communes du Mont d'Or et des Deux Lacs.

Il précise que ces écritures sont conformes à celles du compte administratif 2010.

Il invite l'assemblée à bien vouloir délibérer.

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 2 abstentions (MM CHAPUIS et GRANDJEAN) :

- *constate la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion « service assainissement » pour l'année 2010.*

- **Service Tourisme**

Délibération

Les membres du Conseil de Communauté, sous la présidence de Mr Gérard DEQUE, 1^{er} Vice-Président, à l'unanimité moins 2 abstentions (MM CHAPUIS et GRANDJEAN) :

- *approuvent, à l'exception de Mr Michel MOREL qui ne participe pas au vote, le compte administratif 2010 « service Tourisme » qui se traduit comme suit :*

Dépenses de fonctionnement	1 119 181,45
Recettes de fonctionnement	1 258 910,78
Excédent	139 729,33

Dépenses d'investissement	439 433,72
Recettes d'investissement	299 704,49
Déficit	139 729,23

- *décident, à l'exception de Monsieur Michel MOREL qui ne participe pas au vote, l'affectation du résultat comme suit, compte tenu d'une part des restes à réaliser en section d'investissement et d'autre part des résultats reportés :*

Section de fonctionnement

Excédent 139 729,33

dont 139 729,23 € à affecter au compte 1068 et 0,10 € à reporter au compte 002 résultat de fonctionnement reporté.

Section d'investissement

Déficit 139 729,23

A reporter au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le compte de gestion 2010 « service tourisme » du comtable de la Communauté de communes du Mont d'Or et des Deux Lacs.

Il précise que ces écritures sont conformes à celles du compte administratif 2009.

Il invite l'assemblée à bien vouloir délibérer.

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 2 abstentions (MM CHAPUIS et GRANDJEAN) :

- *constate la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion du « service tourisme » pour l'année 2010.*

- **Budget Général**

Délibération

Les membres du Conseil de Communauté, sous la présidence de Mr Gérard DEQUE, 1^{er} Vice-Président, à l'unanimité moins 2 abstentions (MM CHAPUIS et GRANDJEAN) :

- *approuvent, à l'exception de Monsieur Michel MOREL qui ne participe pas au vote, le compte administratif 2010 «budget général » qui se traduit comme suit :*

Dépenses de fonctionnement	3 890 307,23
Recettes de fonctionnement	5 099 624,54
Excédent	1 209 317,31

Dépenses d'investissement	995 611,13
Recettes d'investissement	2 558 317,23
Excédent	1 562 706,10

- *décident, à l'exception de Mr Michel MOREL qui ne participe pas au vote, l'affectation du résultat comme suit, compte tenu d'une part des restes à réaliser en section d'investissement et d'autre part des résultats reportés :*

Section de fonctionnement

Excédent 1 209 317,31

à reporter au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Section d'investissement

Excédent

1 562 706,10

A reporter au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le compte de gestion 2010 « budget général » du comptable de la Communauté de communes du Mont d'Or et des Deux Lacs.

Il précise que ces écritures sont conformes à celles du compte administratif 2010.

Il invite l'assemblée à bien vouloir délibérer.

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 2 abstentions (MM CHAPUIS et GRANDJEAN) :

- constate la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion du « budget général » pour l'année 2010.

II – SUBVENTIONS 2011

• Attribution de subventions 2011

Délibération

Le Président informe que les dossiers de demande de subvention ont fait l'objet d'un examen par le Comité de pilotage « Pôle associatif » puis le Bureau réuni le 1^{er} mars. La proposition d'attribution aux différentes associations figure en annexe de l'ordre du jour de l'Assemblée.

Concernant les subventions de fonctionnement aux associations d'intérêt communautaire, ont été pris en compte dans le calcul :

- l'évolution des effectifs de jeunes,
- l'implication au Pôle associatif du Mont d'Or et des 2 Lacs.

Concernant les subventions affectées aux actions, il est proposé que les manifestations suivantes soient soutenues pour la dernière année :

- Spectacle son et lumière du Coni-fer : compte tenu de la nature de l'action et de son droit d'entrée, elle doit parvenir à un autofinancement
- Festival Lyrique de Montperreux : cette manifestation rentre plutôt dans le cadre de la politique culturelle qui est du ressort des communes.

L'Assemblée est invitée à délibérer sur l'attribution de subventions aux associations suivantes :

• Subventions de fonctionnement aux associations d'intérêt communautaire

Association	subvention 2011
Vélo Club VTT Mont d'Or	2 189 €
Football Club Massif Haut Doubs	2 417 €
Association Sportive Châteaux de Joux	1 204 €
Football Club Remoray Lacs Vaux	593 €
Ski Club Mont d'Or	3 083 €
Association Sportive Oye et Pallet	1 473 €
Ski Club Les Fourgs	759 €
Olympic Mont d'Or	3 643 €
Judo Club des 2 Lacs	489 €
La Sarbacane Théâtre	567 €
TOTAL	16 417 €

• **Subvention au Pôle associatif du Mont d'Or et des 2 Lacs**

Pôle associatif	subvention 2011
Fonctionnement	1 200 €
Investissement	4 000 €
TOTAL	5 200 €

• **Subventions affectées aux manifestations 2011 (au titre de la politique événementielle)**

Association	Manifestation – dates - lieux	Subvention 2011
Labergement Animation	Feu d'artifice du 14 juillet 2011 Labergement Sainte Marie	3 000 €
Syndicat d'Initiative de la vallée des 2 Lacs	Journée Voie Verte, 13 juin 2011 autour du Lac Saint Point	5 000 €
C.F.P.T.V Le Coni-Fer	Spectacle son et lumière (12 dates en juillet août) La Fontaine Ronde	2 750 €
Commune des Fourgs	Festival Terroirs sans frontières, 20-21 août 2011 aux Fourgs (La Grand' Borne)	5 000 €
Foyer Rural des Longevilles	Balade au Pays du Mont d'Or, 25 septembre 2011 sur le Mont d'Or	800 €
Trans' Organisation	La Trans'roller, les 10-11 septembre 2011 A Pontarlier – Oye et Pallet – Malbuisson - Mouthe	1 000 €
Amis de la Réserve Naturelle de Remoray	- Fête de la fourmi, le 22 mai 2011 - Saïon du champignon, les 1-2 octobre 2011 A la Maison de la Réserve Labergement S ^{te} Marie - Soirée nature – projection sur l'eau, le 27 juillet 2011 sur la plage des Grangettes	3 000 €
Collectif Organisation	Festival de la Paille 29-30 juillet 2011 à Métabief	5 000 €
Commune de Montperreux	Festival Lyrique Du 16 au 31 juillet 2011 à Montperreux	800 €
Union Musicale de Jougne	Concerts d'été 12-13 août 2011 aux Hôpitaux Vieux	500 €
Métabief Evénements	Métabief Open Enduro VTT Du 29 avril au 1er mai 2011 à Métabief	1 000€

• **Subventions affectées aux manifestations 2011 (au titre de la politique jeunesse)**

Association	Manifestation – dates - lieux	Subvention 2011
La Sarbacane Théâtre	Sarbacane Festival Du 13 au 17 septembre 2011 à Rochejean	2 000 €
Vélo Club VTT Mont d'Or	Trophée régional du Jeune Vététiste 11-12 juin 2011, à Métabief	600 €

Le conseil de communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 vote contre (M. Olivier ROBBE) :

- *décide d'attribuer les subventions aux associations selon la grille ci-dessus,*
- *s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2011 de la communauté,*
- *autorise le président à établir les mandats correspondants.*

- **Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Espace Jeunes PAIO du Haut Doubs**

Délibération

Sur proposition du Président, le conseil de communauté, à l'unanimité :

- *décide d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'Espace PAIO du Haut Doubs sur la base de 0,70 € par habitant*
 - *autorise le Président à établir le mandat correspondant*
 - *dît que cette subvention sera versée chaque année dans les mêmes conditions jusqu'en 2014*
 - *s'engage à inscrire chaque année le crédit correspondant au budget général.*
- **Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'ADMR de Labergement Ste Marie**

Délibération

Sur proposition du Président, le conseil de Communauté à l'unanimité :

- *décide d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'A.D.M.R. de Labergement Ste Marie sur la base de un euro par habitant pour les communes concernées,*
- *autorise le Président à établir le mandat correspondant,*
- *dît que cette subvention sera versée chaque année dans les mêmes conditions jusqu'en 2014,*
- *s'engage à inscrire chaque année le crédit nécessaire au budget primitif.*

III – COMPETENCE TOURISME

1°) Contrat de station Mont D'Or 2 lacs

Monsieur MOREL rappelle que ce contrat a déjà été abordé lors d'une précédente assemblée générale. Il a ensuite été présenté aux délégués communautaires lors de 2 réunions de travail.

Monsieur FLEUROT précise que cette démarche est engagée depuis 2 ans et a fait l'objet de nombreuses réunions de travail avec l'ensemble des partenaires avant de finaliser ce projet qui constitue un cadre de travail pour les 10/12 ans à venir.

Le Président insiste sur le fait qu'il s'agit bien d'un cadre de travail qui devra faire l'objet de priorité en fonction de nos moyens.

Monsieur BOUGEROLLE interroge le Président pour savoir si les observations formulées par les délégués lors des deux réunions de travail ont été prises en compte dans le projet de contrat tel qu'il est présenté ce soir ou non.

Monsieur MOREL indique qu'il s'agit bien du 1^{er} canevas du projet avec des montants prévisionnels mais rien n'est figé. Le travail reste à faire concernant l'élaboration de chaque projet qui devra être arrêté avec chaque partenaire. Le contrat de station est bouclé mais des modifications peuvent intervenir concernant le montant des travaux à réaliser et le financement respectif de chaque opération.

Monsieur GRANDJEAN expose sa position de vote :

« Lors des réunions de travail, j'avais objecté que le contrat de station était aphone sur les conditions structurantes pour un service d'accueil et de déplacement offert pour les populations touristiques mais aussi sans oublier l'utilité de ce contrat pour les populations résidentes. Je pointais les manques sur la question de transport, des voies de circulation : le point noir de la RN 57, la liaison avec le coeur de station depuis les Fourgs, les parkings et leur accessibilité.

Autre manque, les questions d'eau potable, frein qualitatif et touristique ainsi que pour nos populations. Il porte à la connaissance des élus d'une recherche prochaine en gaz de schiste qui semble impacter le lac St Point. Il se demande comment et pourquoi et avec quelles conséquences quant à l'attractivité de notre territoire et à la qualité de notre cadre de vie, cela augure.

Autre manque : le développement de l'internet haut débit pour lequel notre région aurait besoin. Il note aussi un manque de stratégie par rapport aux autres communautés sur la question de l'hébergement, qu'il soit touristique, d'accueil associatif ou social ou d'accueil pour les travailleurs du tourisme.

Ce qui le préoccupe également, ce sont les incertitudes politiques et sociales qui impactent notre territoire. La réforme territoriale actuellement en cours va affaiblir nos capacités financières sans que nous en ayons la connaissance opérationnelle aujourd'hui. Les recadrages territoriaux en cours l'inquiètent car cela va éloigner un peu plus l'exercice de nos droits à gérer nos propres affaires.

Le contrat de station tel que les 29 pages le dévoilent est une somme d'imprécision qu'il qualifie de remarquable, imprécisions quant aux surfaces d'enneigement artificiel (entre 10 et 60 hectares), quant aux évaluations du coût des actions proposées (le Conifer, le complexe nautique et son financement).

En conclusion, nous sommes appelés à nous prononcer sur ce contrat alors même que nous sommes dans un relatif inconnu. Sur le projet lui-même sur le nautique, il manquerait entre 2,9 et 3,5 millions à charge peut être de réduire le volume. En tant que délégué d'une petite commune, il n'avalisera pas la proposition de vote. Il préfère être prudent et compte tenu des pressions qui existent pour ce contrat de station, il proposera plutôt de ne pas participer au vote car il pense que les dés sont singulièrement pipés. Il pense que les déficits publics que nous préparons ont en corollaire les futurs profits éventuels du secteur privé et cela n'est pas acceptable en toute équité».

Pour Monsieur MOREL, il n'y a aucune pression sur qui que ce soit. Dans l'intervention de Monsieur GRANDJEAN sont évoqués des sujets qui n'ont rien à voir avec le contrat station comme la RN 57.

Le Président précise aux élus, s'ils approuvent le contrat station, qu'ils ne vont pas voter des dépenses mais un principe. Cela n'engage en rien la collectivité et la communauté ne réalisera ses projets que si elle en a les moyens en fonction des subventions obtenues. C'est le conseil communautaire qui décidera de ses priorités, projet par projet, avec le montant en face, avec les subventions et le coût de fonctionnement. On peut très bien voter le contrat station et ne rien faire par la suite.

Monsieur CHAPUIS aurait personnellement souhaité un tourisme basé sur la qualité environnementale de notre région qui consiste à mettre en valeur nos paysages, notre gastronomie locale et surtout aller vers un véritable tourisme 4 saisons. Il aurait souhaité aussi que tout ceci puisse se réaliser avec le partenariat des acteurs du tourisme qui, par le biais de leur implication financière aurait permis de consolider une dynamique financière durable. « A l'heure où le prix des énergies s'envole, et plus particulièrement celui des énergies fossiles, ce contrat manque cruellement de vraie politique de transport qui aujourd'hui repose principalement sur l'automobile. Quant à la neige artificielle, pour moi, il suffirait d'améliorer les équipements actuels qui ont permis cette année encore d'offrir aux touristes une pratique du ski alpin et aux moniteurs de pouvoir exercer leur activité alors que la neige n'était pas présente. Quant à enneiger une grande partie du domaine je ne reviendrai pas sur les discussions sur le bassin versant, sur les 4 000 M3 d'eau nécessaire par hectare, les 30 % d'évaporation et éventuellement sur ce qui se passerait si le réchauffement climatique était avéré, du coût de la qualité de l'eau qui est prélevée dans la Jougna. J'ai 3 points de réflexion de fond qui me semblent importants :

- aujourd'hui comment peut on vouloir consacrer un budget aussi important à la mise en place d'infrastructures pour produire de la neige alors que nous ne sommes pas capables aujourd'hui de construire des réseaux pour alimenter nos villages en eau potable
- concernant le fonctionnement de cette usine à neige qui sera gourmande en énergie, comment envisager sereinement des coûts de fonctionnement écologique qui suivront cette installation
- selon les données actuelles, pourraient se produire sur notre secteur des modifications importantes dans le paysage notamment dans les ressources en eau potable. Comment peut on envisager un développement touristique sans certitude sur l'avenir écologique de notre région en pensant en particulier aux informations dont certains disposent au sujet de la recherche de gaz de schiste dans notre secteur.

Monsieur MOREL ne répondra pas sur le gaz car il ne dispose pas d'informations particulières concernant cette recherche éventuelle. Quand au tourisme 4 saisons, pour lui le contrat station repose bien sur un tourisme 4 saisons et pas uniquement sur la neige artificielle. Il partage les propos de Monsieur CHAPUIS concernant la création d'un GIE qui rassemblerait les professionnels du tourisme pour les associer financièrement à cette opération. Au sujet des transports, il rappelle qu'une commission a été créée au sein de la communauté de communes à la demande de Monsieur CHAPUIS entre autres mais dont il ne fait pas partie. Une réflexion est engagée au niveau du Pays également à ce sujet. La mise en place de lignes régulières entre les différents villages de la communauté générerait des déficits importants si cette solution devait être retenue. D'autres solutions existent avec des taxis qui ont été mises en place dans d'autres communautés de communes. Concernant la reprise des réseaux d'eau, il rappelle que cette compétence relève des communes et non de la communauté.

Il insiste sur le fait que le contrat de station ne constitue pas un « mariage » mais la possibilité de bénéficier de crédits pour financer certaines opérations de développement touristique.

Monsieur DEQUE précise que la commune de Métabief n'a pas de problème particulier concernant ses réseaux d'eau mais rencontre des soucis au niveau de la ressource en eau. Des solutions existent et sont en cours de réflexion.

Monsieur CHAPUIS informe les élus que les communes auront l'obligation de mettre en application en 2013 des Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) Ces schémas devront être mis en oeuvre au niveau intercommunal et non communal.

Délibération

Le Président rappelle que la démarche d'élaboration du contrat de station Mont d'Or 2 lacs a été présentée aux délégués le 7 décembre 2010 par les Bureaux d'études Altimax et Versant Sud.

Les documents composant le contrat ont été diffusés à l'ensemble des délégués à l'issue de cette réunion :

- **Un document de cadrage** présentant le diagnostic du territoire ainsi que la stratégie de développement retenue. Il fait l'objet d'une signature par les différentes parties.
- **Deux annexes** : un plan d'actions détaillant l'ensemble des actions inscrites au contrat ainsi qu'un tableau de suivi opérationnel. Ces documents non contractuels ont été réalisés à partir des informations disponibles à ce jour et à partir des positions prises par chacun des partenaires lors des derniers comités de pilotage ou par écrit. Ils seront mis à jour au fur et à mesure de l'avancement des projets et des réunions de suivi du contrat.

Deux réunions de travail ont été organisées le 10 janvier puis le 3 février 2011 avec les délégués afin de présenter en détail le programme d'actions et échanger sur les modalités de mise en oeuvre.

Le Président précise que ce contrat est le fruit d'un long travail mené en partenariat avec les institutions financeurs et les socioprofessionnels, avec l'accompagnement d'un bureau d'études depuis juillet 2009.

Il constitue une feuille de route pour les 10 années à venir et non un engagement financier définitif. Le programme d'actions sera mis en oeuvre en fonction des priorités définies. Par ailleurs, chaque projet inscrit au contrat devra, pour être mis en oeuvre, faire l'objet d'études préalables et d'une délibération de l'assemblée en connaissance des coûts d'investissement et de fonctionnement.

Le Président invite l'assemblée à bien vouloir délibérer sur le projet de contrat présenté et de l'autoriser à signer le document de cadrage, qui fixe les orientations stratégiques à partir d'un diagnostic partagé.

A leur propre initiative, Mrs Jean-Claude GRANDJEAN et Jean-Marc CHAPUIS ne participent pas au vote.

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (M. Florent BOUGEROLLE) :

- ***approuve le projet de contrat de station Mont d'Or 2 Lacs présenté,***
- ***autorise le Président à signer le document de cadrage.***

2°) Etude sur le transfert de la compétence randonnée

Délibération

Le Président rappelle à l'assemblée que l'aménagement et la gestion des itinéraires de randonnées relèvent actuellement de la compétence des communes et que l'office de tourisme a été désigné comme « chef de file » pour l'entretien des sentiers et fait appel à un prestataire privé pour l'entretien et le balisage.

Dans le cadre du contrat de station Mont d'Or 2 Lacs, une action spécifique est inscrite sur la mise en valeur des itinéraires de promenades et de randonnée, dont l'enjeu est de mieux structurer et promouvoir l'offre de manière à ce que la randonnée (sous toutes ses formes) renforce l'attractivité du territoire et génère des retombées touristiques locales.

Le Président indique qu'il y aurait lieu de lancer une étude sur l'élaboration d'un schéma d'itinéraires intercommunal qui permettra notamment d'évaluer plus précisément les coûts d'investissement et de fonctionnement dans la perspective d'un transfert de la compétence à l'échelle communautaire et qui ferait l'objet d'une décision ultérieure.

Le contenu et la méthodologie de cette étude figure dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) annexé à l'ordre du jour et préparé par la Commission tourisme.

Le Bureau a rendu un avis favorable.

Le Président invite l'Assemblée à bien vous vouloir délibérer sur ce sujet.

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- *décide de lancer une consultation auprès d'entreprises pour une prestation d'étude relative à l'élaboration d'un schéma d'itinéraires de randonnée pédestre et VTT suivant le CCTP proposé,*
- *approuve le CCTP*
- *autorise le Président à demander des subventions auprès des partenaires publics*
- *autorise le Président à établir les mandats correspondants*
- *s'engage à inscrire le crédit nécessaire au budget tourisme de la communauté.*

3°) Chalet de la Coupe aux Fourgs

Délibération

Le Président rappelle à l'assemblée la délibération en date du 25 mai 2010 visée le 9 juin 2010 par laquelle le conseil de communauté a décidé de confier la gestion du bâtiment de la Coupe à la commune des Fourgs en dehors de la période hivernale. Il précise que la convention de mise à disposition avait été prise pour l'année 2010 à titre expérimental.

Il propose d'établir une nouvelle convention qui sera renouvelable par tacite reconduction et qui sera valable pour la période comprise entre le 15 avril et le 15 novembre de chaque année.

Il invite l'assemblée à bien vouloir délibérer.

Le conseil de communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- *décide de confier la gestion du bâtiment d'accueil de la Coupe à la commune des Fourgs en dehors de la période hivernale*
- *approuve les termes de la convention à intervenir avec la commune des Fourgs et autorise le Président à la signer.*

IV – COMPETENCE ECOLES

1°) Contrat Territorial Jeunesse

Délibération

Le Président rappelle à l'assemblée la délibération en date du 14 décembre 2010 visée le 23 décembre 2010 par laquelle le conseil de communauté a donné un accord de principe pour participer au financement

du Contrat Territorial Jeunesse mis en place par la communauté de communes des Hauts du Doubs en 2010.

Il indique que la participation de notre communauté de communes pour l'année 2010 s'élèverait à la somme de quatre mille euros.

Il invite l'assemblée à bien vouloir délibérer.

Le conseil de communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- *décide de participer à hauteur de 4 000 euros au financement du Contrat Territorial Jeunesse pour l'année 2010 mis en place par la communauté de communes des Hauts du Doubs*
- *autorise le Président à établir le mandat correspondant au profit de l'association Familles Rurales de Mouthé, structure animatrice du dispositif.*
- *s'engage à inscrire le crédit nécessaire au budget primitif de la communauté.*

V – DIVERS

1°) Commission d'appel d'offres

Délibération

Le Président informe l'assemblée qu'à la suite de la démission de Monsieur BACHELET, il y aurait lieu de désigner un nouveau membre titulaire pour siéger à la commission d'appel d'offres.

Monsieur PERRIN Jean Claude se porte candidat.

Le Président invite l'assemblée à bien vouloir délibérer.

Le conseil de communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- désigne Monsieur PERRIN Jean Claude pour siéger en qualité de membre titulaire à la commission d'appel d'offres.

2°) Financement d'actions partenariales dans le cadre du projet

éducatif local

Délibération

Le Président fait part à l'assemblée du courrier transmis le 31 janvier dernier par le Directeur de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations concernant la réduction des crédits consacrés aux politiques éducatives locales.

Il rappelle que la communauté de communes du Mont D'Or et des Deux Lacs a toujours mené une politique éducative volontariste en étroite partenariat avec les services de l'Etat dédiée à la jeunesse et aux sports. Le projet éducatif local mis en place depuis plusieurs années en collaboration avec le milieu associatif et éducatif est un réel succès. Il permet chaque année à une multitude de jeunes de découvrir de nouvelles formes d'activités, d'acquérir des compétences transférables, de s'engager vers l'autonomie et de se socialiser.

Il propose néanmoins de déposer un dossier de demande de subvention auprès pour le financement d'actions partenariales inscrites au projet éducatif local en 2011 et ciblées sur la sensibilisation et l'éducation au développement durable.

Il indique que le montant total des actions s'élève à la somme de 10848 euros, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

• vente de prestations de services	3 360 €
• participation CC Mt D'Or 2 lacs	3 744 €
• subvention DDCSPP	3 744 €

Il invite l'assemblée à bien vouloir délibérer.

Le conseil de communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *approuve l'exposé du Président,*
- *décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Ministère de la cohésion sociale et de la protection des populations*
- *décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage du Projet Educatif Local intercommunal pour l'année 2011*
- *approuve le plan de financement tel qu'il a été présenté*
- *s'engage à financer ces actions à hauteur de 3 744 euros*
- *dit que le crédit nécessaire sera inscrit au budget général de la communauté.*

3°) Transfert de la compétence production en eau potable

Monsieur JACQUEMIN VERGUET apporte des informations concernant l'état d'avancement de l'étude portant transfert de la compétence production en eau potable. Le cabinet POIRY a remis son rapport à la commission qui va travailler dessus Il appartiendra ensuite à la communauté et aux communes de se prononcer sur cet éventuel transfert de compétence.

4°) Recherche de gaz de schiste

Monsieur CHAPUIS apporte des informations concernant la recherche éventuelle de gaz de schiste sur notre territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les délégués de leur attention et lève la séance à 23 H 15.

Fait à Hôpitaux Vieux le 4 avril 2011

Le Président,

M. MOREL

